



## TRI DES EMBALLAGES (= BAC JAUNE) : DE NOUVELLES CONSIGNES + SIMPLES !

*Recycler vos emballages devient plus simple ! À compter du **lundi 14 mars 2016**, vous pourrez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac jaune.*

Le tri des déchets est réalisé depuis plus de 15 ans sur le territoire de Lorient Agglomération. En 2015, le volume des déchets non recyclables (bac bleu) a diminué de 2,5 % (- 1 000 tonnes) et parallèlement le recyclage des emballages (bac jaune) a augmenté de 1,5 kilos par an et par habitant (+ 300 tonnes). Si ces résultats sont encourageants, la collectivité reste en recherche constante de solutions pour améliorer ces chiffres.

### Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, des briques alimentaires et des cartonnettes. Faute de savoir comment les recycler, les autres plastiques (yaourts, sacs, barquettes...) devaient être jetés, avec les déchets non recyclables, dans la poubelle bleue. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !



### Un tri des emballages + simple !

À partir du **lundi 14 mars**, vous pourrez déposer dans le bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande (en plastique ou polystyrène), films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage dans la poubelle jaune !

### Et en pratique ?

Pour vous, le tri devient plus simple !

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans la poubelle jaune !
  - 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
  - 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).
- Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient !**

### Lorient Agglomération s'engage depuis 2012 pour faire progresser le recyclage

Une première expérimentation des consignes de tri étendues à de nouveaux plastiques a été menée par Lorient Agglomération sur les communes de Lorient, Caudan et Inzinzac-Lochrist depuis 2012. Forte des résultats positifs de ce premier test, Lorient Agglomération a décidé d'élargir l'application de ces consignes étendues à l'ensemble des 25 communes du territoire dès mars 2016.

Pour éviter les doutes, un nouveau mémo-tri sera envoyé à chaque foyer dans le magazine « Les Nouvelles » du mois de mars. Des exemplaires seront également disponibles dans votre mairie. Ces consignes prévalent sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages et dans les spots télé). Pour connaître les nouvelles consignes de tri, n'hésitez pas à consulter le site internet de Lorient Agglomération : [www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr) (Rubrique Pratique > Trier ses déchets).